

Date de dépôt : 27 mai 2016

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Christo Ivanov, Stéphane Florey, Marc Falquet, Patrick Lussi demandant la nomination d'un coordinateur cantonal des chantiers sur la voie publique

Rapport de majorité de M^{me} Lydia Schneider Hausser (page 1)

Rapport de minorité de M. Stéphane Florey (page 22)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

La motion 2307 a été étudiée par la Commission des travaux lors de ses séances des 15 et 22 mars ainsi que du 26 avril 2016 sous la présidence de M. Sandro Pistis. La commission a été assistée dans ses travaux par M. Alan Rosset, responsable budget investissements, département des finances.

A assisté aux travaux : M. Blaise Hochstrasser, directeur général à la direction générale des transports, pour le département de l'environnement des transports et de l'agriculture (DETA).

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Sébastien Pasche.

Présentation de la motion par son auteur

M. Ivanov et l'UDC dépose cette motion suite à des constats de certains habitants. Devant les problèmes à résoudre, il est important de nommer un coordinateur cantonal ayant pour responsabilité :

- de revoir la politique globale de gestion des chantiers sur la voie publique ;
- d'établir un plan pluriannuel des travaux avec une vision à 3-5 ans, pour faciliter le regroupement du plus grand nombre possible de chantiers sur les voies publiques cantonales et communales ;
- de développer et d'améliorer la concertation entre les divers intervenants.

Il s'agit d'organiser une synergie plus efficace et efficiente et donc de nommer une personne, à l'interne de l'Etat, qui chapeaute le tout. Il y a actuellement un service au niveau du département qui se charge de cela, mais aux yeux de l'UDC cette personne ne donne pas entière satisfaction. Des exemples de problèmes existent en matière de travaux liés à l'électricité, au gaz, au télé-réseau ou encore à la fibre optique. Pour exemple, les travaux du boulevard du Pont-d'Arve ont duré plus d'un an, tout comme à Malagnou ou encore à l'avenue d'Aïre. La route est fermée et rouverte tout de suite après. Il y a une nécessité de faire des aménagements et modifications d'entretien d'un réseau qui est vétuste, mais il faut une amélioration du système. Lors des travaux, les commerces sont souvent touchés, avec des baisses importantes du chiffre d'affaires. Pour preuve, des travaux qui dureront environ deux ans ont commencé au quai des Bergues ; les commerces vont être certainement touchés à cet endroit. Le nombre de chantiers est selon lui trop élevé par rapport aux supports des services de l'Etat qui n'arrivent pas à coordonner efficacement les entités telles que les communes, les régies publiques ou encore les grandes entreprises comme Swisscom. Le but de la motion est d'améliorer la situation actuelle qui est aujourd'hui délicate.

Discussion

Un député PLR se demande si la motion vise aussi à coordonner les acteurs privés, notamment lorsqu'un chantier privé nécessite des entrées sur le domaine public et donc s'il conviendrait de se coordonner avec les propriétaires afin de leur indiquer s'ils ont la possibilité de faire tels ou tels travaux à un moment donné. Ce travail pourrait-il être pris en charge par l'architecte cantonal ?

M. Ivanov estime que cela doit être le cas, notamment à partir du moment où une entreprise paye une taxe d'empiétement. Il souligne qu'il est hors de

question de créer un nouveau poste, mais simplement de nommer une personne travaillant déjà à l'interne.

Un député Vert estime que les constats de la motion sont justes, notamment au sujet des SIG par exemple qui creusent de façon récurrente. Il cite l'exemple actuel en Vieille-Ville. Cela ne veut toutefois pas dire qu'il n'existe aucune coordination aujourd'hui. Les Verts ont accepté de renvoyer la motion en commission afin d'en savoir un peu plus au sujet de l'état de cette coordination. Il désire donc que le département face un état des lieux à ce sujet.

Un député EAG demande si M. Ivanov pense qu'il n'y a réellement aucune coordination à l'heure actuelle et par ailleurs dans quel service il conviendrait de nommer ce coordinateur.

M. Ivanov informe qu'il y a une personne qui se charge actuellement de cela au sein du service de M. Hochstrasser.

Une députée socialiste, partant de la deuxième invite de la motion et du rapport aux communes, demande à M. Ivanov s'il a connaissance que ces questions ont été largement débattues au Conseil municipal de la Ville. Il avait été relevé qu'il y avait souvent la question des recours. Même lorsqu'il y a une coordination prévue des chantiers, la situation pratique peut s'avérer fort difficile. Au lieu de prévoir une coordination générale, ne devrait-on pas plutôt travailler simplement en bonne intelligence avec les communes quand c'est possible, sans nommer forcément un coordinateur cantonal ? Les travaux sont-ils vraiment planifiables sur 3 à 5 ans ?

M. Ivanov relève que les communes genevoises sont représentées au sein de la Plateforme de chantiers et de la mobilité (PCM), mais, malgré tout, un problème entre l'Etat et les communes existe toujours.

M. Ivanov considère que le but est d'anticiper et de trouver des solutions en amont. Pour rappel, il y aura, dans le quartier des Nations, la construction du tram vers le Grand-Saconnex, des travaux au niveau de l'échangeur de l'autoroute, etc. Le pont de Carouge va par ailleurs être fermé pendant deux ans ; des solutions avec les TPG doivent être trouvées.

Un député MCG estime que la motion rejoint celle présentée il y a peu par le groupe socialiste – M 2292 « pour une amélioration de la sécurité des cyclistes et des piétons lors des modifications de circulation liées aux chantiers ». Ne pourrait-on pas fusionner ces deux objets ?

Une députée socialiste relève que le tour des questions sur cette dernière motion n'est pas encore terminé et que la commission ne s'est pas encore déterminée sur la suite à donner à cet objet.

Un député Vert estime que cette présente motion ne se recoupe pas avec la motion socialiste qui se concentre sur les empiétements des chantiers sur les trottoirs et les aménagements cyclables tandis que celle de l'UDC est plus générale.

Un député UDC relève qu'en effet l'un des objets est beaucoup plus restreint que l'autre.

Le Président soumet au vote la demande de fusion des deux objets :

Pour : 3 (3 MCG)

Contre : 11 (1 EAG, 1 Ve, 2 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Abstention : –

La fusion est refusée.

Le DETA était auditionné sur un autre objet précédemment à la motion UDC, M. Hochstrasser est resté durant la présentation du premier signataire, M. Ivanov. Après le départ de M. Hochstrasser, une discussion a lieu dans la commission sur la pertinence ou pas de sa présence à la présente audition.

Les avis sont partagés :

- il n'avait pas à être là pendant la présentation du texte ;
- le département demande souvent à venir assister à certaines présentations et cela est généralement légitime ;
- une distinction doit être faite entre les différents objets ; s'il s'agit d'une simple motion, il faut laisser l'auteur présenter son objet sans la présence du département. Le département reçoit les procès-verbaux et donc il peut se manifester par la suite s'il souhaite assister aux travaux de la commission ;
- la présence d'un membre du département court-circuite la présentation d'un objet et du débat ;
- cette pratique devrait être la même pour toutes les commissions et pour tous les départements ;
- lors de la présentation d'un PL par un département, il est logique que le département soit présent, mais pour une motion la commission peut alors débattre en son absence ;
- la présentation du département lors de la motion sur le remplacement des fenêtres n'a pourtant pas généré de réaction particulière ;
- chaque commission fait exactement comme elle veut ; les fonctionnements sont fort différents selon les objets traités. Elle n'a pas

être dérangée par le fait que le département soit présent, mais plutôt par le fait que cette présence n'ait pas servi ;

- pour exemple, la Commission de l'énergie avait une fois refusé la présence de la conseillère d'Etat M^{me} Rochat et celle de son département à l'occasion de l'audition des SIG ; chaque commission est libre de refuser n'importe quel représentant du département.

Le Président indique que, lors des présentations des prochaines motions, il n'y aura donc désormais plus de représentants des directions générales, mais seulement le Conseil d'Etat, le Secrétaire général et éventuellement le Secrétaire général adjoint.

La commission est en accord avec cela.

La présence de ces représentants doit figurer sur l'ordre du jour.

Audition de M. Blaise Hochstrasser, département de l'environnement des transports et de l'agriculture (DETA)

M. Hochstrasser remercie la commission et indique en premier lieu qu'il a cru comprendre que sa présence, la semaine passée, avait quelque peu dérangé. Sa présence est due, soit à une demande d'audition de la part de la commission, soit au fait que le département estime qu'il doit être présent pour accompagner les travaux.

M. Hochstrasser indique que la plateforme de chantiers et de mobilité (PCM) se situe au niveau de la direction générale des transports (DGT). La PCM a été voulue, elle a une base légale et deux buts principaux : coordonner les chantiers entre eux pour éviter des désagréments en matière de mobilité et prévenir et communiquer au sujet des chantiers en matière de mobilité afin d'anticiper et minimiser les inconvénients.

En résumé, la PCM a donc été constituée par le Conseil d'Etat pour anticiper, coordonner et informer. Elle est composée d'un groupe stratégique, d'un groupe opérationnel et d'un groupe de communication, le tout sous l'égide du Conseil d'Etat. La direction générale du génie civil, la direction générale des transports, la police, les SIG, le CEVA, les TPG et la Ville de Genève participent à la PCM, de même que l'OFROU, en prévision de ce qui va venir avec l'autoroute de contournement. Il a signé, il y a peu, une lettre afin que tous les travaux d'envergure liés à Léman 2030 soient suivis dans la PCM. Pour les autres chantiers, les communes ne sont pas directement parties prenantes régulières de la PCM. Lorsqu'un chantier est de nature à provoquer des difficultés de mobilité notoires, il est labélisé PCM ; par exemple ceux qui ont eu lieu dans la rue principale de Bernex. Concernant Bernex, la PCM

est intervenue pour que la commune distribue des flyers d'information dans toute la Champagne, ainsi tous les utilisateurs de cet axe sont informés à temps, ils comprennent les raisons des retards et ils ne sont donc pas sujets à des stress. Les chantiers sont annoncés par les entreprises sur une plateforme internet ; il y a par la suite une granulométrie pour évaluer la dangerosité des différents chantiers. Les chantiers annoncés sont de tailles et de pénibilités très différentes, éléments qui déterminent en définitive la labélisation PCM. Les chantiers sont de moins en moins planifiés et en outre, par rapport à des paramètres administratifs, une planification plus en amont devient impossible, d'où leur annonce à relatif court terme. Dans certains cas, par exemple pour le remplacement de certaines conduites, une coordination est réalisée avec les SIG pour qu'ils les changent sur les axes principaux de circulation afin d'éviter les risques. Une coréalisation des chantiers sur un même site est recherchée afin qu'il y ait une intervention en même temps pour les trois fluides. Par ailleurs, la DGT essaye, à chaque fois qu'il y a un tronçon accessible, de profiter de l'occasion pour faire passer toutes les commandes des feux de signalisation. Il n'y a rien de pire que de faire un trou, le reboucher et de le rouvrir quelques mois après. Les chantiers proches dans le temps sont décalés quand cela est possible. Les mesures d'information mises en œuvre sont multiples : panneaux avancés, stewards urbains, tous-ménages, communiqués de presse, annonces ou même conférences de presse. Il n'y a pas énormément de chantiers PCM car le calibre est mis sur ceux qui pourraient causer un désagrément majeur. Il existe aussi la plateforme <http://ge.ch/infomobilité> et en outre une application smartphone. En 2015, 3770 chantiers (15% de plus qu'en 2014) ont été annoncés à la DGT, ce qui a amené à 7461 directives de chantier et 2277 rendez-vous de chantier, nécessaires pour pouvoir recourir par exemple à la police ou alors à l'inspection des chantiers, lorsqu'il y a décision de programmer un chantier le dimanche à cause du risque accru de difficultés de circulation. Il y a eu 658 contrôles d'application des directives. Dans la présentation, en page 8, il y a un exemple de panneau utilisé pour avertir les riverains. Le fait de bien informer, à défaut d'avoir une bonne fluidité, permet aux usagers de mieux comprendre la nécessité des chantiers et d'être plus compréhensifs vis-à-vis des désagréments suscités. Le but est d'expliquer la raison des travaux dans les fiches de mobilité disponibles sur l'application smartphone, afin que les gens sachent ce qui se fait, quelles sont les idées en amont et où téléphoner s'ils ont des questions. En page 14 figurent les 44 chantiers considérés à forte pénibilité (sur les 3770 chantiers annoncés en 2015). Il y a donc de nombreux chantiers sur lesquels ils ne communiquent pas car leur pénibilité est considérée mineure. Certains chantiers de l'année 2015 ont nécessité une grande anticipation (page 15).

Pour exemple, le renouvellement du pont de Carouge est anticipé. Dans ce cas, si les trams doivent continuer à passer sur le pont pendant les travaux, ils ne pourront pas dépasser les 5 km/h, ce qui est incompatible avec la cadence existante des trams et l'avancée nécessaire des travaux. La décision est d'interrompre les lignes pendant les deux mois de vacances d'été, avec une cadence accrue des chantiers. Il faut encore pouvoir organiser le reste des transports (trafic individuel et piétons).

Autre exemple, un tube de l'autoroute de contournement a dû être fermé durant 6 mois, puis 6 mois un autre. La plateforme a proposé de travailler pour la première fois « en marée ».

Concernant les travaux du boulevard du Pont-d'Arve : ceux-ci ont été faits de manière différente au cours de la seconde année, afin de compacter les chantiers. Cela signifie que les modifications des lignes de bus et celles des carrefours ont dû être gérées.

La PCM ne traite pas tous les chantiers et ne permet pas forcément de garantir une fluidité du trafic, mais au moins elle essaye de minimiser les inconvénients que subissent parfois les usagers.

Discussion – Questions

Un député UDC désire savoir pourquoi la PCM n'inclut pas le SIS. La PCM se coordonne-t-elle avec Swisscom ?

M. Hochstrasser indique que le SIS est inclus à la police constituée par tous les corps de secours ; par ailleurs, il n'y a jamais eu de questions particulières venant du SIS.

Swisscom est un acteur qui peut être intégré, lorsqu'un projet de chantier est de taille et le touche particulièrement.

Le député UDC demande si une délégation de l'ACG pourrait participer à la PCM.

M. Hochstrasser relève que c'est en effet une éventualité, mais il n'est pas certain qu'il s'agisse d'une solution menant à une meilleure efficacité.

Le député UDC demande pourquoi le label PCM ne concerne pas l'ensemble des chantiers.

M. Hochstrasser explique qu'il y a parfois des chantiers qui n'entraînent pas de gêne et que le label PCM ne concerne que les chantiers qui créent des inconvénients notoires pour les usagers.

Le député UDC demande qui dirige la PCM.

M. Hochstrasser répond qu'il dirige lui-même le groupe stratégique de la PCM et que le volet opérationnel est dirigé par l'un de ses directeurs, M. Thierry Messenger.

Un autre député UDC revient sur l'absence du SIS au sein de la PCM. Lors des travaux du TCOB, pour lequel le SIS était indirectement concerné via un dépôt des pompiers volontaires situé au bas de la rue du Stand, le plan de circulation des pompiers a changé 3 ou 4 fois à cause de la construction du tram. Qui avertissait alors le SIS ?

M. Hochstrasser pense que c'est la police qui fait ce travail de coordination avec le SIS, mais aussi avec les autres services de secours d'urgence.

Le député UDC précise que la motion concerne l'ensemble des chantiers. Lorsque des bouts de trottoirs sont régulièrement ouverts et fermés, même si le trafic n'est pas impacté, il y a malgré tout un vrai problème de coordination. Pourquoi n'y a-t-il pas de coordination plus générale que celle de la PCM ?

M. Hochstrasser souligne que la PCM est une plateforme concernant la mobilité ; certains chantiers manquant de coordination peuvent en effet parfois échapper à la PCM. Mais ce n'est pas la vocation de la PCM de coordonner les chantiers n'ayant pas d'impact sur la mobilité.

Le député demande qui coordonne le reste des chantiers.

M. Hochstrasser souligne qu'il n'y a pas de coordinateur, au niveau du canton, pour les chantiers qui ne concernent pas la mobilité.

Un député Vert indique que la présentation était très instructive ; auparavant, il aurait pu adhérer aux différentes invites de la motion. Il sait désormais que beaucoup de choses sont déjà faites en termes de coordination. Le département devrait faire plus de publicité pour des projets tels que l'application smartphone sur la mobilité, ce qui éviterait des objets tels que cette motion. Il se dit ébahi par le nombre de chantiers en projet.

Une députée socialiste comprend que la DGT a donc la responsabilité des séances de la PCM. Quel est le pourcentage de l'activité de M. Messenger consacrée à la PCM ?

M. Hochstrasser précise qu'il y a trois directions régionales au sein de la DGT ; chacune de ces directions régionales comprend des ingénieurs et un responsable technique régional, qui a lui-même 4 à 5 techniciens. Ces derniers ont trois rôles : l'inspection des chantiers, les enquêtes administratives et les mesures d'aménagements. Ceux qui s'occupent des chantiers sont ceux qui reçoivent toutes les demandes de chantier, tandis que

M. Messager gère l'ensemble de la plateforme avec un assistant et un maître d'ouvrage. Pour exemple, le quai du Général-Guisan et le revêtement phono-absorbant. Un plan de circulation a été demandé à la Ville, tenant compte du fait que le but était de garder deux pistes dans chaque sens, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. La Ville fournit alors les plans nécessaires à la circulation et la PCM approuve ou n'approuve pas ces plans. La PCM travaille de manière à ne pas trop consommer en termes « temps de travail » ; elle est composée d'une personne et demie.

La députée socialiste demande si, pour exemple, lorsqu'il y a un projet des SIG et en même temps un projet des TPG, la PCM a la possibilité d'obliger les deux interlocuteurs à se mettre d'accord.

M. Hochstrasser explique qu'ils ont le moyen graphique de voir en avance où sont les chantiers et de connaître dans quel ordre ils apparaissent dans le temps. En principe, ils n'ont pas à pousser les acteurs à se coordonner car ces derniers ont tout intérêt à essayer de faire une soumission commune et à se partager les frais.

Un député PLR comprend le but de la motion car il observe que tout le monde a déjà vécu des désagréments d'un chantier qui ne semble pas avancer. Il félicite M. Hochstrasser pour l'application info-mobilité. Beaucoup de grandes villes françaises ont un city manager ; ce modèle pourrait sans doute mieux fonctionner qu'un coordinateur qui n'a pas de pouvoir. M. Hochstrasser connaît-il ce type de poste ?

M. Hochstrasser rappelle que la DGT avait essentiellement pour but de planifier les transports, mais qu'elle migre progressivement vers un rôle de gestionnaire du temps réel. Entre coordinateur et décideur, il faut avant tout savoir qui est le payeur. Les mesures de chantier exigées sont généralement à la charge du maître d'ouvrage et le fait de mettre une déviation longtemps à l'avance peut occasionner parfois des coûts conséquents pour ces derniers. La DGT contraint donc parfois les maîtres d'ouvrage à mettre en œuvre une solution prenant en compte les inconvénients à une plus grande échelle qu'au niveau local ; cela peut coûter plus cher que la solution la meilleure marché.

Le député PLR demande depuis combien de temps existe l'application info-mobilité et si elle fonctionne bien.

M. Hochstrasser répond que l'application fonctionne bien et qu'il peut faire parvenir des statistiques à ce sujet si la commission le souhaite.

Discussion de la commission

Un député UDC souligne que la motion vise tous les chantiers et pas seulement ceux liés à la mobilité. Le groupe UDC, vu qu'une partie de la commission n'est pas prête à voter la motion, va proposer des amendements.

Un député Vert indique que la motion a été renvoyée à la commission parce qu'il pouvait y avoir une bonne idée derrière cet objet ; des travaux sont parfois menés de manière peu harmonieuse. Après les auditions, il constate que tout est fait pour essayer de gérer au mieux ces travaux sur la voie publique. Il ne voit pas ce qui améliorerait la situation en créant un poste de coordinateur cantonal. Les Verts ne soutiendront pas cette motion et il est peu probable qu'ils soutiennent les amendements.

Un député PLR indique que les chantiers créent inévitablement des nuisances. Même s'il salue l'intention de la motion, il se dit surpris que cette proposition vienne de l'UDC, parti qui est généralement soucieux des deniers de l'Etat. Il considère que l'on cherche ici à créer une usine à gaz car la coordination des chantiers existe déjà, comme l'ont montré les auditions. Le PLR ne rentrera donc pas en matière, à moins que les amendements ne modifient considérablement les objectifs de la motion.

Un député UDC rappelle que la PCM gère une partie des chantiers (44 sur plus de 200) ; en tout cas 156 chantiers ne sont pas coordonnés par la PCM, ce qui constitue selon lui un problème. L'UDC veut simplement que le service chargé des chantiers nomme une personne responsable pour l'ensemble des chantiers.

Un député PDC a pris, dans un premier temps, cette motion avec beaucoup de sympathie car on est souvent exaspéré par le fait que l'on creuse dans une rue, que l'on rebouche et que l'on creuse à nouveau. La motion serait acceptable si la première invite visant à établir un coordinateur était supprimée et que l'on se contentait d'inviter le Conseil d'Etat à revoir la politique à développer en matière de chantiers sur le domaine public. Il s'agirait déjà d'une petite incitation à faire mieux. Il indique qu'il s'abstiendra donc sur la motion.

Un député UDC propose deux invites :

- « à déléguer la tâche de coordinateur cantonal des travaux à un collaborateur au sein de la DGT. »
- « à appliquer les mesures du plan Plateforme chantiers et mobilité à l'ensemble des chantiers sur la voie publique. »

Un autre député UDC rappelle que les chantiers qui posent le plus de problèmes sont ceux qui échappent aux mesures PCM. Tous les chantiers ne sont pas coordonnés de la même manière et ils demandent donc que les mêmes mesures soient appliquées sur l'ensemble des chantiers qui empiètent sur la voie publique. Il précise que nommer quelqu'un pour la totalité des chantiers ne constituerait pas une augmentation de poste puisqu'il s'agirait de quelqu'un qui travaille déjà à l'interne.

Un député MCG rappelle que tous les chantiers annoncés sont analysés par les services ; seuls ceux qui ont le plus d'influence sur la circulation sont suivis de près.

Un député Vert observe que les chantiers traités sont ceux qui posent un problème. L'invite demande à ce que l'ensemble des chantiers soient suivis, même ceux qui ne posent pas problème, ce qu'il trouve inutile. Il indique qu'il ne va pas soutenir cela.

Le Président soumet au vote la première invite de l'amendement UDC :

« à déléguer la tâche de coordinateur cantonal des travaux à un collaborateur au sein de la DGT. »

Pour : 2 (2 UDC)

Contre : 8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)

Abstentions : 4 (1 PDC, 3 PLR)

L'invite est refusée.

Une députée socialiste indique que son parti était d'accord au départ d'étudier la motion, mais si elle était acceptée, toutes les instances devraient alors être actives par rapport à la coordination des chantiers, ce qui impliquerait des efforts et des postes supplémentaires partout.

Le Président soumet au vote la M 2307 :

Pour : 2 (2 UDC)

Contre : 11 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 PLR, 3 MCG)

Abstention : 1 (1 PDC)

Proposition de motion (2307)

demandant la nomination d'un coordinateur cantonal des chantiers sur la voie publique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le manque flagrant de synchronisation et de coordination des travaux concernant les chantiers cantonaux et communaux sur la voie publique ;
- la pluralité des acteurs impliqués (canton, communes, entreprises) ;
- les nuisances provoquées par les chantiers routiers aux riverains ;
- qu'une même route peut être ouverte plusieurs fois à quelques mois d'intervalle ;
- que ces multiples chantiers paralysent les voies de circulation ;
- que les embouteillages portent atteinte à la qualité de vie de la population et à l'économie de notre canton ;
- que le réseau routier doit répondre aux besoins de tous les modes de transport ;
- la pollution et les déchets supplémentaires générés par des travaux artificiellement nombreux ;
- les pertes de chiffre d'affaires et de clientèle occasionnés aux commerces lors de travaux sur les chaussées ;
- qu'une absence de coordination allonge la durée des travaux et occasionne des coûts supplémentaires importants ;
- que le développement de la coordination dans la planification et la réalisation des travaux réduirait les nuisances engendrées ;
- que des travaux bien planifiés assurent une meilleure sécurité des travailleurs impliqués,

invite le Conseil d'Etat

à nommer un coordinateur cantonal des travaux, chargé :

- de revoir la politique globale de gestion des chantiers sur la voie publique ;

-
- d'établir un plan pluriannuel des travaux, vision 3-5 ans, pour faciliter le regroupement du plus grand nombre possible de chantiers sur les voies publiques cantonales et communales ;
 - de développer et d'améliorer la concertation entre les divers intervenants.

PLATEFORME CHANTIER & MOBILITÉ : MAÎTRISER LES IMPACTS SUR LA CIRCULATION

COMMISSION DES TRAVAUX

22 MARS 2016



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale des transports

22.03.2016

PLATEFORME CHANTIER & MOBILITE : MAÎTRISER LES IMPACTS SUR LA CIRCULATION

> PLATEFORME CHANTIER & MOBILITÉ (PCM)

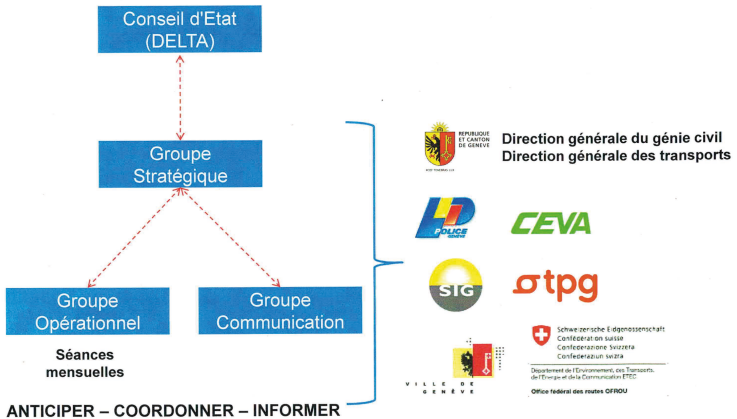
- instituée par le Conseil d'Etat le 13 avril 2011

> LES 3 MISSIONS DE LA PCM :

- ANTICIPER
- COORDONNER
- INFORMER



FONCTIONNEMENT DE LA PCM



AUTRES CHANTIERS ?

> AUTRES MAITRES D'OUVRAGES :

- Communes
- Privés

> DEPUIS 2015 APPLICATION DU PROCESSUS PCM PAR LA DGT :

- Identification des chantiers à fort impact mobilité
- Anticipation
- Coordination
- Information

> CHANTIERS LÉMAN 2030

- Demande en cours d'intégration de la PCM



ANTICIPER



Les maîtres d'ouvrage
annoncent les
chantiers planifiés

Chantiers
labélisés
PCM

1. Mise au point des mesures de circulation liées au chantier
2. Mise au point du dispositif d'information
3. Information du grand-public
4. Début du chantier



COORDONNER

> "CO-RÉALISER" LES CHANTIERS SUR UN MÊME SITE

- simultanéité
- enchaînement

⇒ un seul chantier pour un impact mobilité minimisé

> DÉCALER DES CHANTIERS PROCHES

- géographiquement
- temporellement

⇒ un impact mobilité acceptable



INFORMER

> DES MESURES D'INFORMATION MISES EN ŒUVRE DANS UN PLAN DE COMMUNICATION UNIFIÉ

- Panneaux avancés
- Fiche info-mobilité
- Stewards urbains
- Distribution tous-ménages
- Communiqué de presse
- Annonce presse
- Conférence de presse
- <http://ge.ch/infomobilité>
- Application smartphone



INFORMER : PANNEAUX AVANCÉS



INFORMER : FICHE INFO MOBILITÉ

INFO MOBILITÉ

MARS 2013

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ
SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE

ROUTE DE COLOVREX TRAVAUX DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS



QUOI, COMMENT ?

Dans le cadre du déploiement de leur réseau de fibre optique sur la commune du Grand-Saconnex, SIG va réaliser des travaux sur la route de Colovrex entre les numéros 8 et 32. Ils nécessiteront la mise en sens unique de la route de Colovrex en direction de Colles-Bossy. Le tronçon de la route de Colovrex situé entre la Place de Carantec et l'Avenue-Route sera mis à sens unique direction Colles-Bossy. Pour reprendre le sens de Ferney depuis Colles-Bossy, le trafic de transit (y compris poids-lourds et bus) sera dévié en sens par le chemin du Bos-Bridé. A l'entrée du chantier, les itinéraires seront déviés localement par l'Allée-Route. Un jalonnement indiquera aux automobilistes l'itinéraire à suivre selon leur destination. Le ligne 703 sera déviée dans les deux sens par l'Allée-Route et la route de Ferney. En direction du Bouchat, tous les arrivés seront déviés normalement. Depuis le Bouchat, l'arrêt Grand-Saconnex-Mairie sera dévié - un arrêt provisoire sera installé à la hauteur du café-restaurent « Le robin ». Les trottoirs seront maintenus en tout temps.

L'illustration au verso présente les mesures de gestion du trafic par mode. Il est recommandé aux usagers de circuler avec le plus grand précaution et de se conformer à la signalisation mise en place pour le chantier.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

Ces travaux se dérouleront du mardi 19 mars au dimanche 7 avril 2013. La mise en sens unique interviendra à partir du lundi 18 mars, jusqu'au dimanche 7 avril inclus. La route sera totalement fermée à la circulation le lundi 8 avril.

POURQUOI ?

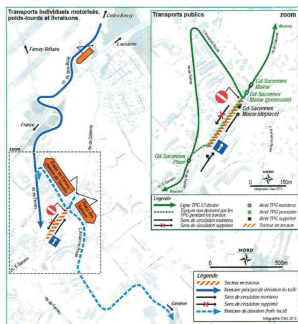
La fibre optique permet d'accéder à une multitude de services numériques fournis aux particuliers par des prestataires proposant des offres en illimité, internet et télévision. Les prochaines évolutions des services numériques nécessitent de très hauts débits de données que seule la fibre optique pourra supporter à long terme. Le débit et la qualité de transmission sont critiques pour tous les abonnés, quelle que soit leur situation géographique.

Les travaux de raccordement des bâtiments sur la commune du Grand-Saconnex permettront dans un premier temps à plus de 5000 logements de bénéficier de cette technologie. Les services numériques offerts par la fibre optique seront disponibles dès la fin de l'année 2013 pour les habitants du Grand-Saconnex. Aujourd'hui, plus de 100000 foyers et entreprises peuvent profiter des avantages de la fibre optique sur le canton et d'ici fin 2018 80% de la population sera desservie.

INFO MOBILITÉ

MARS 2013

ROUTE DE COLOVREX TRAVAUX DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DU 18 MARS AU 7 AVRIL 2013



INFORMATIONS

SIG
NICOLAS SA - YANN LAURENT
TEL. 022 751 88 87 - Y.LAURENT@SRAS.CH

INFO SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DE LA MOBILITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSMG)
TEL. 022 548 76 98



INFORMER : STEWARDS URBAINS



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale des transports

22.03.2016 Page 10

INFORMER

> DES MESURES D'INFORMATION MISES EN ŒUVRE DANS UN PLAN DE COMMUNICATION UNIFIÉ

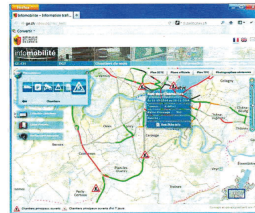
- Panneaux avancés
- Fiche Info-Mobilité
- Stewards urbains
- Distribution tous-ménages
- Communiqué de presse
- Annonce presse
- Conférence de presse
- <http://ge.ch/infomobilité>
- Application smartphone



INFOMOBILITÉ – APPLICATION SMARTPHONE

> INFOMOBILITÉ

- <http://ge.ch/infomobilité>
- Contient déjà les informations suivantes :
 - ⇒ Etat du trafic
 - ⇒ Caméras de circulation
 - ⇒ Occupation des parkings
 - ⇒ Panneaux à messages variables
 - ⇒ Avis de presse
- Nouvelles données :
 - ⇒ Chantiers labélisés PCM à J-7
 - Bulle de synthèse
 - Visualisation et téléchargement de la fiche Info Mobilité



> APPLICATION SMARTPHONE



- ⇒ Informations du site internet infomobilité sur support mobile



BILAN CHANTIERS 2015

- > **3'770** CHANTIERS ANNONCÉS À LA DGT
 - Soit +15% par rapport à 2014
- > **7'461** DIRECTIVES ÉMISES PAR LA DGT
- > **2'277** RENDEZ-VOUS DE CHANTIER RÉALISÉS
- > **658** CONTRÔLES D'APPLICATION DES DIRECTIVES MENÉS



PLATEFORME CHANTIERS & MOBILITÉ (PCM)



PLATEFORME CHANTIERS & MOBILITÉ (PCM)

> CHANTIERS MAJEURS DE 2015 :

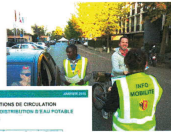
- Renouvellement du réseau de distribution d'électricité, de gaz et d'eau potable - Rue de Versonnex et Quai du Général-Guisan - ville de Genève et SIG
- Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable - rue de Montbrillant – SIG
- Aménagements routier et assainissement - route de Valavran - Commune de Bellevue
- Renouvellement des réseaux de distribution d'électricité, d'eau potable, de gaz naturel et de fibre optique - boulevard de la Tour – SIG
- Entretien de l'ouvrage d'art et de la chaussée - Viaduc de l'Ecu – DGCC
- Travaux d'entretien de l'ouvrage d'art - Pont de la Fontenette - Ville de Genève et commune de Carouge



PLATEFORME CHANTIERS & MOBILITÉ (PCM)

> LES 44 CHANTIERS LABELISÉS PCM ONT FAIT L'OBJET DE MESURES D'INFORMATION ADAPTÉES ET ONT ÉTÉ PUBLIÉS SUR L'INFOMOBILITÉ

- ge.ch/infomobilite



INFO MOBILITÉ

RUE DE MONTBRIILLANT - MODIFICATIONS DE CIRCULATION
RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
DES LUNDI 12 JANVIER 2016, 20H00 À 20H30

QUICK COMMENT ?

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

POURQUOI ?

RUE DE MONTBRIILLANT - MODIFICATIONS DE CIRCULATION
RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
DES LUNDI 12 JANVIER 2016, 20H00 À 20H30

REMERCIEMENTS



Date de dépôt : 6 juin 2016

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'étude de cette motion en commission a permis de faire le point sur ce qui est déjà mis en place par le département. En effet, la DGT nous a fait une présentation de la Plateforme chantier et mobilité (PCM) (*annexe*) dont le but est de maîtriser les impacts sur la circulation.

Si d'une manière générale la minorité salue ce plan d'action, elle constate malheureusement que trop peu de chantiers sont concernés par la PCM. Et c'est là que la PCM manque de cohérence. On peut aisément se poser la question : pourquoi tous les chantiers ne sont pas abordés de la même manière ? Et c'est exactement ce que propose de rectifier cette motion. Car c'est trop souvent que nous pouvons constater que ce sont les petits chantiers qui posent le plus de désagréments vis-à-vis des usagers.

La minorité au terme des travaux sur la présente motion a été en mesure de proposer un amendement général, visant à préciser et modifier les invites, ceci pour tenir compte des mesures existantes, qui n'a pas été accepté par la majorité. La minorité insiste sur l'importance d'une vision globale au travers de la PCM afin que tous les chantiers sans exceptions bénéficient du même traitement. C'est pourquoi elle revient au travers de ce rapport de minorité avec un amendement général qui annule et remplace les invites de la manière suivante :

- **à déléguer la tâche de coordinateur cantonal des travaux à un collaborateur au sein de la DGT ;**
- **à appliquer les mesures du plan action Plateforme chantiers et mobilité à l'ensemble des chantiers sur la voie publique.**

Mesdames et Messieurs les députés, si vous souhaitez une égalité de traitement entre tous les chantiers quels qu'ils soient, des mesures efficaces

permettant de minimiser les impacts sur la voie publique de tous les modes de transports y compris les piétons, la minorité vous remercie de revoir vos positions en acceptant l'amendement général et de renvoyer la proposition de motion 2307 au Conseil d'Etat.